

SYNTHÈSE DU RAPPORT DE SAMANTHA CAZEBONNE – L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER



Le Premier ministre Edouard Philippe, le 26 juillet dernier, a confié la rédaction d'un rapport sur l'Enseignement Français à l'Étranger (EFE) à Samantha Cazebonne, députée des Français établis hors de France, pour repenser la stratégie destinée à faire évoluer le modèle de fonctionnement du système éducatif français à l'étranger. L'objectif était de proposer des réflexions et de formuler des recommandations.

Rappelons l'ambition du Président de la République Emmanuel Macron: **maintenir les moyens alloués aux établissements français à l'étranger, développer le nombre d'établissements partenaires et doubler le nombre d'élèves accueillis dans les années à venir**. La feuille de route présidentielle prévoyait aussi la création de pôles régionaux de formation des nouveaux enseignants et un bac international. L'objectif est qu'en 2022, le réseau d'établissements francophones, comme le LabelFrancEducation, atteigne les quelques 500 établissements.

Pour rédiger ce rapport, Samantha Cazebonne a réalisé plus de 400 auditions d'acteurs du réseau et d'experts, 27 visites d'établissements et s'est appuyée sur 20.000 témoignage d'acteurs du réseau, à travers des questionnaires.

Le rapport de plus de 300 pages est divisé en quatre parties : [un état des lieux de l'EFE, l'EFE en tant que modèle de qualité au service du rayonnement français, les raisons pour lesquelles la France doit soutenir l'enseignement français dans le monde](#) et enfin [une partie consultation avec la réponse aux questionnaires envoyés aux anciens élèves, parents et équipes pédagogiques](#).

L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A DEUX MISSIONS: ETRE DE QUALITE ET CONTRIBUER À L'INFLUENCE ET AU RAYONNEMENT DE LA FRANCE A L'ÉTRANGER

Pour ce faire, le réseau de l'AEFE dispose de 500 établissements dans le monde avec 350 000 élèves. 1.000 cadres expatriés, 5.000 enseignants titulaires de l'Éducation nationale et payés par l'AEFE, 3.000 titulaires de l'Éducation nationale en contrat local, et 25.000 enseignants en contrat locaux sont employés. Par ailleurs la MLF possède un réseau de 109 établissements d'enseignement français à l'étranger scolarisant plus de 60.000 élèves dans 38 pays.

Le budget consolidé de l'Enseignement français à l'étranger (EFE) est d'environ 2,3 milliards d'euros par an. L'État Français verse une subvention de 380 millions d'euros, par l'intermédiaire de l'AEFE, et environ 100 millions de bourses individualisées.

Samantha Cazebonne prône ici une approche nouvelle des moyens, une redéfinition de la stratégie de ce que doit être le réseau autour de l'AEFE, sa colonne vertébrale, une meilleure coordination entre acteurs, le tout rassemblé dans une stratégie plus large du **développement de la francophonie et du plurilinguisme**.

Selon elle, ceux qui attendent des changements notables de fonctionnement et un nouveau souffle en termes d'image de l'EFE ne sont pas rares. **L'enseignement français est un gage d'excellence à l'étranger**, réputé pour sa qualité, reconnu pour son plurilinguisme et surtout protéiforme et pluriel (à travers plusieurs canaux : Abibac, Bachibac, Flam, LabelFrancEducation).

Des freins, néanmoins, sont identifiés comme entraînant la crispation du développement du réseau: iniquité et trop grande diversité des statuts du personnel (résident, expatrié, titulaire, contrat de droit local), manque de communication et d'intégration des parents d'élèves dans la gestion des établissements, faiblesse de la mobilité des acteurs, lourdeur de la procédure d'homologation. Le métier d'enseignant n'est pas non plus suffisamment valorisé. Parmi les pistes envisagées, on compte aussi **le doublement du nombre de services civiques** ou encore **la création d'une journée internationale des professeurs de français en 2019**.

Certaines recommandations du Rapport de la Cour des Comptes de 2016 sur l'enseignement français à l'étranger sont intégrées au rapport Cazebonne, lesquelles - malgré leur pertinence - n'ont pas été suivies d'effets : la préparation, l'accompagnement au retour des enseignants, la normalisation le statut des enseignants de l'enseignement français à l'étranger, l'harmonisation de leur gestion. Les statuts des enseignants doivent **tendre vers plus d'équité, de justice ; les parents bénéficier de plus de transparence, d'écoute** suivies d'une meilleure prise en compte de leur avis.

La formation professionnelle est également un axe à ne pas négliger dans l'offre internationale proposée par la France aux yeux des familles du réseau et des équipes pédagogiques.

Samantha Cazebonne propose aussi de **repenser le nom de l'AEFE** pour substituer au mot « d'étranger » la dimension internationale du réseau et rendre compte de l'hétérogénéité du terrain et des défis à relever.

Pour décrire l'AEFE, elle rend compte de faits mis en lumière au cours de diverses auditions de protagonistes du réseau: le **dialogue social compliqué, le système de bourse vécu et perçu comme injuste, la subvention publique en baisse, le déséquilibre budgétaire, le niveau historiquement élevé des frais de scolarité; le manque d'investissement immobilier, la formation continue insuffisamment structurée et organisée** et enfin - et non des moindres - le **"dénier de la concurrence"** pourtant rude en vigueur entre d'autres établissements prestigieux comme ceux de langue anglaise et ceux du réseau français.

Enfin, elle souligne **le besoin de financement**.

SUR 147 RECOMMANDATIONS EFFECTUÉES DANS CE RAPPORT, NOUS LES AVONS REGROUPÉES PAR SUJETS AFIN D'EN FAVORISER LA LISIBILITÉ ET D'EN CONSERVER LES GRANDES LIGNES

CONCERNANT LE PILOTAGE DE L'EFE, elle recommande la désignation d'un binôme composé d'un inspecteur de l'éducation nationale et d'un ambassadeur thématique, la définition d'une carte stratégique du développement de l'EFE, la réalisation d'une étude de marché de l'offre d'éducation localement pour mieux en cerner l'attractivité, les attentes et besoins. Les recteurs, académies partenaires, CIEP (Centre national d'études pédagogiques), CNED (Centre national d'enseignement à distance), et DAREIC (Délégation académique aux relations européennes et internationales et à la coopération) pourraient aussi être associés aux travaux mis en place par ce binôme d'experts. Elle propose de former les COCACs (conseiller de coopération et d'action culturelle) et ambassadeurs aux complexités des différents opérateurs, d'élargir le périmètre de réflexion autour de l'EFE à l'ensemble des parties prenantes, dont les élus consulaires, les parents et les anciens élèves.

POUR POURSUIVRE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DE L'EFE, elle propose de :

- identifier les opportunités et effectuer un plan stratégique de coopération de l'EFE avec les établissements locaux, publics et privés ;
- encourager le **développement des filières bi-bac** et rechercher d'autres partenariats éventuels ;
- élaborer en grand nombre des **partenariats** entre un établissement local à filière francophone, un établissement EFE, et un établissement scolaire en France (ou une école internationale en France), pour favoriser les échanges ;
- développer les établissements **LabelFrancEducation** en les accompagnant de manière plus pragmatique grâce à la mutualisation des outils pédagogiques, la formation continue, ainsi qu'aux échanges d'enseignants provisoires.

La mutualisation des ressources et leur accès constituent aussi un sujet et enjeu majeur dans l'enseignement :

- rendre accessibles les ressources CANOPE aux établissements concernés par la coopération EFE et à destination des LabelFrancEducation ;
- créer à l'AEFE une plateforme de mutualisation des données pédagogiques de FLE (Français langue étrangère), de disciplines non linguistiques (DNL), des cours en lignes, des CV d'enseignants FLE, d'assistants de langues, de retraités de l'enseignement à l'étranger...

LES FAMILLES FRANÇAISES DONT LES ENFANTS SONT SCOLARISÉS EN DEHORS DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS À L'ÉTRANGER NE DOIVENT PAS NON PLUS ÊTRE OUBLIÉS

Il convient de leur aménager une place dans les dispositifs existants ou de veiller à les inclure d'une quelconque manière :

- encourager par le biais des établissements de l'EFE, des Instituts français, des Alliances françaises et du CNED, la mise en place de **tests de langues à coûts réduits**, aux niveaux

- 3ème (Diplôme national du brevet) et du bac de français, pour les enfants de familles françaises scolarisés hors EFE ;
- offrir aux familles françaises d'autres opportunités d'accès à l'enseignement français grâce à des **formations hybrides du CNED** avec accompagnement de professeurs titulaires détachés ;
 - créer un nouveau dispositif de formation CNED plus léger, « Langue et culture françaises » ;
 - favoriser des périodes d'immersion dans des établissements de l'EFE d'élèves français suivant leur scolarité via le CNED ;
 - développer pour les familles françaises établies à l'étranger les partenariats de type « académie numérique » ;
 - ouvrir les activités extra-scolaires des établissements de l'EFE aux élèves français scolarisés en dehors ;
 - prévoir une ligne budgétaire, afin de permettre d'aider, comme les familles françaises de l'EFE, les familles françaises qui veulent garder un lien avec un enseignement français, en français ou du français (prise en charge partielle ou totale du coût d'un cours CNED hybride, d'un cours en FLAM, ou de français en Alliance ou Institut français) ;
 - **prévoir la création d'un PASS ÉDUCATION** donnant à des tarifs à coût réduit pour des prestations auprès du CNED, des FLAM (Français langue maternelle), des Alliances françaises et instituts français, de médias éducatifs français pour tous les enfants français inscrits au registre consulaire et non scolarisés dans le réseau EFE.

CONCERNANT LE DISPOSITIF FLAM, elle conseille de :

- l'étendre à l'enseignement maternel (à partir de 3 ans) et faciliter son articulation avec les autres offres de formations qui s'ensuivent ;
- ouvrir aux associations FLAM l'accès à certaines formations, en ligne ou en présentiel, organisées pour les personnels de l'EFE, l'accès aux ressources pédagogiques en ligne, notamment celles de CANOPE ;
- création d'un label FLAM qui permettrait à ce réseau associatif d'être reconnu, encadré par un cadre juridique et de garantir un programme pédagogique de qualité ;
- faire apparaître sur le site Internet de l'AEFE un onglet FLAM donnant l'accès à un forum d'échanges de pratiques pour les associations ;
- ouvrir aux enfants français établis à l'étranger et à l'ensemble des élèves inscrits dans un lycée français de l'étranger les centres de loisirs gérés par les municipalités en France.

AU SUJET DE LA PROCEDURE D'HOMOLOGATION DES ETABLISSEMENTS, elle propose de :

- réunir les acteurs du suivi de l'homologation afin d'identifier les particularités nécessitant une adaptation des critères ;
- accepter que des établissements homologués de l'EFE donnent une place importante aux autres langues conformément à la volonté de plurilinguisme ;
- faciliter la mise en contact avec les porteurs de projet de création d'établissements, via un onglet présentant les grandes lignes de la procédure ainsi qu'un numéro de téléphone facilement accessible ;
- adapter le calendrier d'homologation aux contraintes locales en matière de délais.

DANS UNE VOLONTE POLITIQUE DE PLURILINGUISME ET DE CERTIFICATION/RECONNAISSANCE DE NIVEAU DE LANGUE, elle invite à :

- doter l'EFE d'indicateurs afin de permettre à ses établissements d'entrer dans une politique de certification linguistique, reconnue par l'ensemble des universités de destination de ses bacheliers ;
- favoriser dans l'ensemble des établissements EFE les cours d'anglais seconde langue ou de la langue du pays d'accueil avec une participation différenciée selon les besoins.

LE RAPPORT ÉVOQUE L'INSERTION D'UNE DÉMARCHE QUALITÉ DANS L'ENSEIGNEMENT DISPENSÉ PAR LES DIFFÉRENTS ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS A L'ÉTRANGER:

- faire entrer l'EFE dans une démarche qualité officielle afin de répondre aux attentes des familles ;
- reconnaître les établissements de l'EFE ayant adopté une démarche qualité, et les mettre à l'honneur.

Puisque l'éducation de tous - sans distinction et peu importe le handicap ou les difficultés rencontrées lors de l'apprentissage - est au cœur des préoccupations de la République, elle apporte un éclairage sur l'intégration de la

QUESTION DE L'ÉCOLE INCLUSIVE:

- faire de l'école inclusive une priorité de tous les établissements ;
- former des référents « inclusion » en primaire et secondaire ;
- faire en sorte qu'à l'avenir l'ensemble des enseignants aient reçu une formation sur l'éducation inclusive, dont les adaptations spécifiques aux élèves « dys » en contexte plurilingue ;
- mettre à disposition de tous les établissements et de tous les consulats un livret de prise en charge du handicap dans l'EFE ;
- mettre en place une plateforme numérique de mutualisation des CV d'accompagnants avec accès pour tous les établissements (répartition par pays et villes) ;
- dans le cadre de la formation continue, développer les formations sur la bienveillance, l'épanouissement à l'école et l'empathie.

LES ENSEIGNANTS A L'ÉTRANGER DOIVENT NON SEULEMENT BÉNÉFICIER D'UNE FORMATION INITIALE ET CONTINUE DE QUALITÉ EN ADEQUATION AVEC LA RÉALITÉ DU TERRAIN MAIS ONT AUSSI BESOIN QUE LEURS SPÉCIFICITÉS, EXPÉRIENCE ACQUISE ET VALEUR AJOUTÉE SOIENT RECONNUES.

A ce titre, elle suggère de :

- établir un continuum, formation initiale et continue comprises, visant à former spécifiquement à l'enseignement à l'étranger ;
- créer une mention « enseigner dans un établissement français à l'international » dans le master MEEF ;
- créer une plateforme centralisant les emplois émanant des établissements français à l'étranger ;
- mettre en œuvre un accompagnement pédagogique de terrain renforcé, en présentiel et/ou à distance ;
- enrichir et développer une offre de formation hybride en DU et MASTER ;
- optimiser l'usage des ressources de formation existantes pour la formation des enseignants ;
- créer des instituts locaux de formations dans les EGD (Etablissement en gestion directe), les ESPEI (École supérieure du professorat et de l'éducation à l'international) ;

- mettre en place la validation de l'année de stage à l'étranger ;
- renforcer les relations avec les académies partenaires pour permettre la validation des stagiaires ;
- créer une certification complémentaire « Enseigner dans un établissement français à l'international » ;
- développer la formation continue des chefs d'établissement pour les préparer à l'international et à la gestion public-privé des établissements ;
- établir des VAE afin de valoriser les compétences développées lors des périodes d'enseignement à l'international.

AFIN D'INSTAURER DAVANTAGE D'ÉQUITÉ ET DE JUSTICE DANS LE STATUT DES ENSEIGNEMENTS, ELLE PROPOSE SURTOUT EN TERMES DE RESSOURCES HUMAINES D' :

- ouvrir la réflexion sur la **création d'un statut unique de l'enseignant détaché**.

COMME LE COUT, BUDGET, FINANCEMENT, LA GESTION ET GOUVERNANCE DES ÉTABLISSEMENT NECESSITENT D'ÊTRE OPTIMISÉS, elle recommande de :

- **augmenter le budget des bourses** proportionnellement à l'augmentation des effectifs par zone géographique ;
- prévoir la prise en charge immédiate des frais de scolarité de tout enfant français dont l'un des parents décéderait ou serait victime d'invalidité permanente ;
- **augmenter la subvention publique d'un montant de 3,8 millions d'euros**, afin de ne pas pénaliser les familles ;
- **ouvrir une réflexion sur l'extension du modèle du Lycée Français de Mexico** aux autres établissements conventionnés pour sortir du déficit. ;
- **prendre en charge les frais de scolarité des enfants de tous les personnels de conventionnés et EGD**, y compris en contrats locaux, scolarisés dans l'établissement de leur parent, grâce au versement direct aux établissements concernés des 41 millions d'euros de droits de scolarité. Reverser la différence au budget de l'AEFE ;
- présenter de manière claire et transparente à l'ensemble de la communauté scolaire des indicateurs pertinents pour une compréhension du budget de l'établissement afin de permettre à toute personne, même non experte, une lecture de la comptabilité de l'établissement ;
- présenter toute augmentation des frais de scolarité au sein de l'EFE à la Commission permanente de l'établissement afin d'éclairer les débats ;
- faire appel aux financements BpiFrance et AFD (Agence française de développement) et sa filiale Proparco (Promotion et Participation pour la Coopération économique) ;
- mieux équilibrer la part des coûts d'investissement entre les EGD ;
- mettre en place une Commission permanente pour permettre un débat et une préparation en amont du Conseil d'établissement autour des propositions de projets de développement ;
- organiser ou généraliser l'organisation d'événements au sein des établissements de l'EFE avec les partenaires économiques de la communauté française ;
- renforcer les actions de recherche de partenariats scolaires (Eurocampus...) cofinancés avec des États volontaires, par le biais des relations diplomatiques ou gouvernementales ;
- identifier et recenser toutes les aides fiscales et subventions possibles dans les États d'accueil ;
- solliciter davantage les fonds privés locaux, notamment via les réseaux d'anciens élèves de l'EFE et de l'écosystème entrepreneurial français local ;

- explorer les modèles de fideicomiso (fonds créé avec l'aide d'une banque) et du prêt participatif (crowdlending) ;
- **augmenter, au Conseil d'administration de l'AEFE, le nombre de sièges dévolus aux fédérations de parents d'élèves ;**
- arrêter chaque année en Conseil d'établissement des critères de satisfaction à sonder auprès de l'ensemble des familles pour qu'elles puissent conforter les choix de l'établissement ou faire entendre des demandes d'adaptation ;
- faire évoluer les objectifs ou indicateurs du projet d'établissement en fonction des retours des consultations ou enquêtes ;
- élire, dans le cadre du Conseil d'établissement, un binôme de médiateurs (composé d'un personnel et d'un parent d'élève) reconnus pour leurs compétences ou expériences en la matière ;
- **permettre la participation des élus consulaires à la commission permanente sur le budget, celle sur les décisions immobilières et aux élus consulaires de saisir le médiateur nommé dans le cadre du Conseil d'administration de l'AEFE.**

LE SENTIMENT D'APPARTENANCE ET D'ATTACHEMENT AU RESEAU MONDIAL D'ENSEIGNEMENT DES ÉLÈVES DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS AINSI QUE LE FAIT DE VIVRE, D'ALIMENTER ET MAINTENIR LA COMMUNAUTE DES ANCIENS ÉLÈVES SONT DES PARAMÈTRES IMPORTANTS ET SPÉCIFIQUES AU RESEAU. IL CONVIENT, A CE TITRE, DE LES DÉVELOPPER ET D'EN TIRER PROFIT

- **entretenir dès le plus jeune âge le sentiment d'appartenance à l'établissement et au réseau;**
- inciter l'ensemble de l'EFE à participer aux événements de l'AEFE. La notion de réseau mondial pour les anciens élèves doit faire sens ;
- permettre dans les établissements l'accueil physique d'une association d'anciens d'élèves ;
- aider les anciens élèves à s'organiser en leur permettant d'avoir accès à des outils numériques recensant les initiatives et permettant une mutualisation des idées pour organiser des événements ou des levées de fonds ;
- recenser et créer des annuaires d'anciens au sein des établissements et permettre du mécénat par les entreprises ;
- par le biais des plateformes AGORA ou celle des établissements mettre en place un tutorat conseil post bac afin de permettre aux anciens élèves d'aider un lycéen dans ses dernières années de secondaire ;
- **reconnaître la place des anciens élèves au sein des ambassades en les associant aux événements réservés à la communauté française et en parrainant leurs événements ;**
- mettre en avant les parcours professionnels, les carrières des anciens élèves et les anciens élèves au parcours prestigieux en leur demandant de parrainer des établissements scolaires ;
- favoriser les conditions d'une meilleure communication sur les outils déployés par l'Agence et via les réseaux sociaux pour mettre en lien les anciens élèves.

DANS UNE TROISIÈME PARTIE, SAMANTHA CAZEBONNE REVIENT SUR LES RAISONS POUR LESQUELLES IL IMPORTE QUE LA FRANCE ET LES FRANÇAIS SOUTIENNENT L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS DANS LE MONDE

En guise de recommandations dans ce chapitre, elle souhaite non seulement que tous les élèves de l'enseignement français doté d'un bac français aient droit à un traitement et à un accès à des opportunités identiques à ceux d'un lycéen en France - peu importe leur nationalité. Elle propose aussi de :

- faire entrer la sphère professionnelle dans les objectifs de l'opérateur public et de favoriser les partenariats avec les entreprises implantées localement, dont les françaises ;
- davantage mutualiser les moyens, initiatives et fichiers des écoles post-bac au sein de l'EFE.

En conclusion, dans ce rapport, Samantha Cazebonne invite à une mise en perspective des attentes et besoins locaux d'offre d'éducation plus importante, à la mise en place de plus d'équité dans le traitement des enseignants, le maintien d'un enseignement de qualité, une meilleure prise en compte de l'avis des parents d'élève dans la gouvernance et la gestion des établissements (aussi financière et immobilière) et enfin à une **meilleure prise en considération des enjeux et défis de l'EFE** pour continuer à contribuer au rayonnement de la France à l'étranger.

L'enseignement français à l'étranger, par la taille de son réseau et sa qualité, constitue un immense atout au service de la France et des Français. Il ne tient qu'à nous, non seulement de garder à l'esprit cette exception et cette spécificité française, mais aussi de se donner les moyens de développer ce réseau, de **l'adapter** face aux nouvelles contraintes et enjeux ainsi que de continuer à faire en sorte qu'il incarne l'excellence, en dépit de la concurrence toujours plus forte de l'enseignement anglophone.